

Contributions financières du Canada aux Nations Unies.—En 1966, le Canada a versé les contributions suivantes à l'Organisation des Nations Unies:

<i>Organisme</i>	<i>Quote-part percentuelle ou Contribution volontaire (V)</i>	<i>Contribution (en dollars canadiens)</i>
Nations Unies		
Budget ordinaire.....	3.17	3,481,620
Comptes spéciaux		
Opérations au Moyen-Orient (FONU).....	V	729,749
Force de Chypre (UNFICYP).....	V	3,020,500 ¹
Office de secours et de travaux (UNRWA).....		
Comptant.....	V	500,000
Alimentation.....	V	700,600
Programme mondial d'aide alimentaire		
Comptant.....	V	2,464,934
Denrées.....	V	6,775,000
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).....	V	350,000
Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP) ²	V	9,500,000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).....	V	1,100,000 ³
Institut de formation et de recherches (UNITAR).....	V	60,000
Fonds des Nations Unies pour l'aménagement scolaire interna- tional.....	V	35,000
Fonds pour les civils du Congo.....	V	500,000
Institutions spécialisées et Agence internationale de l'énergie atomique		
Organisation internationale du Travail (OIT).....	3.36	735,672
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	4.17	978,478
Organisation mondiale de la santé (OMS).....	2.83	1,323,232
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).....	2.98	752,530
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).....	4.20	272,828
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO).....	1.43	14,067
Union internationale des télécommunications (ITU).....	3.23	164,000
Organisation météorologique mondiale (OMM).....	2.63	48,000
Union postale universelle (UPU) ⁴	2.68	33,000
Association internationale de développement (AID).....	V	15,030,000
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (Hausse de la souscription).....	V	45,405,402 ⁵
Société financière internationale (SFI) ⁶	—	—
Fonds monétaire international (FMI) (Hausse de la quote-part).....	V	205,405,390 ⁷
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)		
Budget ordinaire.....	2.86	258,998
Budget d'exportation.....	V	61,204
Organisations connexes		
Comité international de la Croix-Rouge.....	V	15,000
Association canadienne des Nations Unies.....	V	17,000

¹ Estimation. Ce chiffre représente le montant que le Canada a consacré au maintien de son contingent à Chypre en 1966 après déduction de certaines dépenses remboursées par l'ONU. Il ne comprend pas les traitements ou frais analogues que le gouvernement canadien aurait eu à verser si le personnel était resté au pays.

² La création du Programme des Nations Unies pour le développement résulte de la fusion du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et du Fonds spécial, aux termes de la résolution 2029 (XX) du 22 novembre 1965.

³ Comprend une contribution spéciale de \$100,000 faite le 9 décembre 1966 en mémoire des enfants morts à Aberfan (Pays de Galles) et à Dorion (P.Q.).

⁴ Le Canada a aussi versé \$6,567, à titre de participation aux frais du service de traduction à l'anglais de l'UPU.

⁵ De cette somme, \$4,540,000 ont été effectivement payés à la BIRD; le solde est disponible sur demande. La souscription canadienne à la BIRD s'élève présentement à \$556,215,150.

⁶ La quote-part canadienne à la SFI n'a pas été augmentée en 1966.

⁷ De cette somme, le Canada a remis au FMI \$51,351,348 en or. Le solde est détenu par le FMI sous la forme de billets payables sur demande en dollars canadiens et ne portant pas d'intérêt. L'accroissement porte la quote-part du Canada au FMI à environ 800 millions de dollars.

Institutions spécialisées.—Le Canada est membre de chacune des 13 institutions spécialisées des Nations Unies. Il fait aussi partie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisation internationale autonome sous l'égide de l'ONU. Ces divers organismes, chargés d'importantes fonctions internationales établies par suite d'accords intervenus entre les gouvernements, agissent de concert avec l'ONU pour mettre en œuvre certaines dispositions de la Charte. Une Commission administrative de coordination, établie par le Conseil économique et social, s'efforce d'agencer les travaux des institutions spécialisées. Cette Commission se compose du secrétaire général des Nations Unies, des administrateurs des institutions spécialisées, du directeur général de l'AIEA et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU. Elle examine les questions administratives communes à